

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## REUNION du 2 MARS 2010

Convocation en date du : 25/02/2010

Date d'affichage de la convocation : 25/02/2010

Date d'affichage du Procès-Verbal : 09/03/2010

L'an deux mille dix, le deux mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MAZUÉ, Maire.

### **Présents** :

Mmes Paulette BALIGAND, Martine CARRETTE, Chantal JUGNET, Séverine DEBIEMME,  
Mme Marie LAPALUS

MM. Jean-Pierre BENAS, Jean-Yves COURTOIS, Christian MAZUÉ, Marcel RENON, Roland SIMONET, Jean-Baptiste DUPY, Michel POURCELOT, Michel CORTIER.

**Absentes excusées** : Mme Nicole DUREL a donné procuration à Mme Chantal JUGNET

Mme Elisabeth MARTINOT a donné procuration à Mme Paulette BALIGAND

M. Michel CORTIER a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté avec les observations suivantes :

**Paragraphe 3** : Avenir de La Poste : il est rectifié le mot suivant (à la demande de Michel Pourcelot) : « Michel Pourcelot, Conseiller Municipal, présente un long plaidoyer contre (**et non sur**) le désengagement de l'Etat en milieu rural. »

**Paragraphe 4** : Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), à la demande de Marcel Renon, il est rajouté : « Marcel Renon annonce que, suite à ce vote, il démissionne de la commission « urbanisme ».

Jean-Pierre Benas, Secrétaire de la séance du 02 février 2010 s'explique sur la non-transcription de cette décision qu'il assume pleinement ; il regrette que Marcel Renon quitte cette commission dans laquelle il s'est investi avec sa grande connaissance du terrain. Il lui demande de revenir sur sa décision. Marcel Renon commente à nouveau sa décision et ne remet pas en cause le vote du Conseil Municipal. Jean-Pierre Benas indique qu'il quittera aussi cette commission si des évolutions n'interviennent pas dans ce dossier. Martine Carrette explique aussi que dans la délibération du P.L.U., il n'a pas été parlé des inquiétudes liées à ce future zonage assez restrictif. Le Maire dit que ce dossier sera à nouveau discuté au cours de cette réunion.

Le Maire exprime son émotion et son entière solidarité aux maires et aux habitants des communes cruellement frappées, dimanche dernier, par la tempête Xynthia, provoquant la mort d'au moins 53 personnes et de nombreux dégâts matériels.

#### **1°) Travaux voirie 2010 :**

Jean-Pierre Benas, Adjoint commente les propositions de travaux sur la voirie d'intérêt communautaire à « Champcroux » et à « La Brosse Ronde ».

Il explique que l'appel d'offres communautaire est en cours et que l'entreprise adjudicataire sera connue début avril prochain.

Pour ce qui concerne les travaux sur la voie communale, la Commission des chemins souhaite avoir une enveloppe financière 2010 aussi importante que celle adoptée en 2009. J.P. Benas rappelle qu'en raison de l'hiver rigoureux (froid, neige, pluie) et la dispersion de sel de déneigement, les voiries se sont dégradées très fortement. Des réparations à l'enrobé à froid deviennent urgentes. D'autre part, il indique qu'en raison des restrictions budgétaires et notamment du gel des aides du Conseil Général, la voirie ne pourra plus être entretenue comme elle l'était précédemment et que priorité sera donnée aux routes principales.

Le Maire explique aussi que les voies départementales traversant le Centre-bourg sont en très mauvais état (notamment de la Pharmacie au rond point des Meuniers) et qu'il serait opportun de renouveler la demande de réfection complète des chaussées auprès du Conseil Général de Saône et Loire.

Le Conseil Municipal,

- sollicite à nouveau M. le Président du Conseil Général pour l'inscription de la réfection de l'ensemble des chaussées dans la traversée du bourg (C.D. 41 et 95) au programme 2010 du Département.

#### **2°) Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle (A.C.T.P.) 2010 :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5214-23-1 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1609 quinquies CIII et 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 92/382 du 30 décembre 1992 portant création de la Communauté de

communes de MATOUR et sa REGION modifié notamment par l'arrêté préfectoral n° 06-3810-2-1 du 28 décembre 2006 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 septembre 2006 décidant d'instituer le régime fiscal de la Taxe professionnelle Unique (TPU) à compter du 1er janvier 2007 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 octobre 2006 fixant le nombre de représentants à la Commission d'Evaluation des Charges transférées (CLETC) à neuf membres ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 17 janvier 2008 approuvant l'Attribution de compensation définitive et décidant de son versement trimestriellement ;

Le Maire expose que la CLETC de la Communauté de Communes s'est réunie le 4 février 2010 pour actualiser l'Attribution de Compensation suite aux transferts de charges réalisées depuis janvier 2007 et précise en avoir reçu la notification avant le 15 février 2010 conformément à la loi.

Le Maire présente le rapport de la C.L.E.T.C. adopté à l'unanimité le 4 février dernier, indique que ce rapport a été aussi approuvé à l'unanimité du Conseil Communautaire le 4 février dernier, et précise que ce rapport est à approuver par les conseils municipaux des Communes membres par délibération concordantes, à la majorité qualifiée.

Rappelant que l'Attribution de Compensation est payable par trimestre depuis sa mise en place, Le Maire propose d'approuver le rapport de la C.L.E.T.C. et de confirmer le paiement de l'Attribution de Compensation par trimestre.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

- décide d'approuver le rapport de la Commission d'évaluation des Charges Transférées (C.L.E.T.C.) adopté à l'unanimité le 4 février 2010, dont le tableau récapitulatif est joint en annexe de la présente délibération ;

- confirme que l'attribution de compensation définitive sera versée trimestriellement.

### **3°) Débat d'orientation budgétaire :**

Le Maire présente une synthèse de proposition de budget pour l'année 2010. Il commente les principales dépenses et recettes de fonctionnement. Les opérations d'investissements 2010 sont évoquées ; Roland Simonet et Jean-Yves Courtois interviennent au titre de la commission « bâtiments » pour le dossier prioritaire « aménagement des vestiaires du stade » dont l'appel d'offres concernant les travaux est en cours. Le coût de cette opération sera connu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Jean-Pierre Benas et Marcel Renon expliquent les travaux importants à réaliser sur la voirie communale. Marcel Renon souhaite aussi que soit étudiée une nouvelle signalétique des hameaux.

Le Maire indique qu'il a sollicité la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (D.D.J.S.) pour les conditions d'obtention de subventions relatives aux travaux de réhabilitation du bâtiment vestiaires du stade. La D.D.J.S subventionne uniquement pour l'aménagement de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Roland Simonet doit prendre contact avec ce service afin d'avoir des détails techniques pour le montage du dossier.

La Commission des finances se réunira le mardi 23 mars prochain à 20 h 30 en Mairie pour étudier les projets de budgets 2010.

#### **4°) Elections régionales de mars 2010 :**

Le Maire présente le tableau de permanences des élus au Bureau de vote, salle de la cantine, les dimanches 14 et 21 mars prochains de 08 h. à 18 h.

#### **5°) Repas du C.C.A.S. 2010 :**

Le Conseil Municipal désigne MM. Jean-Pierre Benas et Michel Cortier pour représenter la Municipalité au repas offert par le Centre Communal d'Action Sociale à tous les aînés dompierois de plus de 70 ans, le dimanche 28 mars prochain à midi, salle des fêtes.

#### **6°) Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) :**

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 02 février dernier relative à décision d'arrêt du projet de P.L.U. Plusieurs élus de la commission « urbanisme » s'interrogent sur la pertinences des zones constructibles mises sur ce projet de P.L.U. notamment aux abords du Bourg qui aura pour effet de restreindre les périmètres urbanisables. Jean-Pierre Benas s'interroge sur les orientations données par le Cabinet d'études chargé de l'élaboration de ce Plan Local d'Urbanisme.

Le Maire indique qu'il a provoqué une nouvelle réunion de la Commission « urbanisme », avec le Bureau d'études, le mercredi 10 mars prochain à 10 h. en Mairie pour discuter de ce projet de P.L.U. et évoquer avec M. Janin, responsable du Bureau Natura, tous les problèmes liés à ces zonages. Le Maire demande à M. Marcel Renon, de surseoir à sa démission jusqu'à cette réunion.

#### **7°) Avenir de la poste :**

Le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 02 février dernier, relative au fond de péréquation de La Poste et de la décision de passage dans les mois à venir en Agence Postale Communale. D'autre part, il dément les rumeurs concernant une décision de fermeture de La Poste.

Suite à la réaction de plusieurs élus et de la population, le Maire a interrogé et écrit au Service Juridique de l'Association des Maires de Saône et Loire.

Il apparaît que le fonds de péréquation donné par La Poste n'est pas lié au passage en Agence Postale Communale comme le confirme le contrat de présence postale territoriale signé entre l'Etat, l'Association des Maires de France et le groupe La poste ; les travaux d'aménagement et d'équipement des bureaux de poste sont également visés. D'autre part, aucun document écrit confirmant l'attribution par la CDPPT de ce fond de péréquation a été notifié en Mairie à ce jour.

Marcel Renon explique l'exemple d'un autre bureau de Poste dans une commune voisine qui est toujours en plein exercice malgré les menaces de la Direction de La Poste pour passer en A.P.C.

Le Conseil Municipal,

- pour toutes ces raisons, décide d'annuler sa décision prise le 02 février 2010 relative à l'avenir de La Poste.

- charge le Maire de recueillir des documents écrits de la Direction de La Poste avant de prendre toute nouvelle décision.

#### **8°) Marché du mardi :**

Le Maire explique la demande de M. Yves Desroches de Mazille, producteur de porcs plein air,

volailles et moutons qui souhaite s'installer avec son camion magasin tous les mardis matins pour vendre ses fabrications de charcuteries.

Jean-Yves Courtois émet des réserves craignant que cette nouvelle activité sur le marché nuise aux commerçants locaux. Le Maire rappelle qu'il ne peut refuser un tel commerce que pour des raisons d'hygiène, de sécurité ou de place. D'autres élus indiquent que la concurrence peut apporter une certaine émulation pour le marché hebdomadaire.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à cette demande d'installation pour le marché du mardi matin.

Jean-Pierre Benas explique qu'il serait bien de relancer avec l'Union Commerciale Dompierroise les marchés gourmands d'été du dimanche matin.

#### **9°) Remise de médaille :**

Le Maire dit avoir fixé au samedi 20 mars prochain à 11 heures en Mairie la remise de la médaille d'honneur d'argent Régionale, Départementale et Communale à M. Michel Thomas, Agent Technique Territorial. Les Elus et l'ensemble du personnel communal y sont conviés.

#### **10°) Appartements locatifs communaux :**

Le Maire demande à la commission d'attribution de logements de se réunir dans les meilleurs délais pour l'attribution des appartements locatifs communaux actuellement vacants ou qui vont se libérer prochainement.

#### **11°) Cluny 2010 :**

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Mairie de Cluny l'informant des festivités du 1100ème anniversaire de la fondation de l'Abbaye de Cluny avec une série d'événements, allant crescendo et dont le point d'orgue « Toute l'Europe à Cluny » aura lieu les 9,10,11 et 12 septembre 2010.

La prochaine réunion plénière d'information sur ces événements aura lieu ce vendredi 05 mars prochain à 19 h.30, salle des Griottons à Cluny.

#### **12°) Sirtom de la Vallée de la Grosne :**

Martine Carrette et Roland Simonet commentent la réunion du Sirtom de la Vallée de la Grosne du 23 février dernier. Ils expliquent les projets en cours notamment la valorisation de certains encombrants avant dépôt dans les déchetteries.

#### **13°) Syndicat des Eaux :**

Jean-Baptiste DUPY commente la réunion du Syndicat Intercommunal des Eaux du Brionnais à laquelle il a participé avec Roger Aublette, ce jour.

Il rappelle les travaux réalisés dernièrement par le Syndicat avec la reprise de l'ensemble des branchements « plomb » dans l'agglomération du Bourg.

Il explique les difficultés du syndicat avec la suppression des aides du Conseil Général et les importants besoins de renouvellement de conduites sur les 1000 kms de réseau et les 42 Communes que compte le Syndicat.

Michel Cortier rappelle à nouveau le problème de pression d'eau dans le secteur de la Zone Artisanale de « Chassigneux ».

#### **14°) Service soins à domicile :**

Paulette Baligand fait part des difficultés de l'association de Service de Soins à Domicile (S.S.A.D.) et de la reprise de la gestion par la Direction de l'Hôpital Corsin de Tramayes.

#### **15°) Questions diverses :**

Martine CARRETTE, suite aux violents coups de vent, s'inquiète de la présence des douglas aux abords du stade municipal et du complexe touristique du Village des Meuniers.

Le Conseil Municipal demande à la commission voirie d'envisager un élagage important du site ou un arrachage de ces arbres avec un remplacement par une haie d'arbustes.

#### **16°) Permis de construire « Le Champ de l'Etang » :**

Le Maire explique que par Arrêté en date du 23 février 2010, Monsieur le Préfet de Saône et Loire a refusé le permis de construire de Mme Joëlle Bernard concernant l'agrandissement de sa maison d'habitation, lieu-dit : « Le Champ de l'Etang ».

Les motifs de ce refus sont : que le projet consiste en une extension de 35 m<sup>2</sup> de surface hors d'œuvre nette d'un bâtiment d'une surface initiale de 72 m<sup>2</sup>, représentant une augmentation de 48 % et que le projet est situé en dehors des parties actuellement urbanisées de la Commune.

Le Maire regrette cette décision préfectorale car cette maison « ancienne maison SNCF de garde barrières » est d'origine très petite et ne correspond plus aux normes sanitaires d'habilité actuelles. En plus, la propriétaire va venir habiter avec sa famille à l'année dans cette maison et qu'un agrandissement de ce lieu est nécessaire.

Cet agrandissement ne va entraîner aucune détérioration du site et de l'environnement et la nouvelle construction accolée n'apportera aucune gêne pour le voisinage.

Le Maire confirme que des permis de construire ont été délivrés ces dernières années sans aucune observation de la D.D.E. pour des maisons très exactement identiques (ancienne maison de garde barrières).

Le Maire demande de délibérer sur une nouvelle demande de permis de construire déposée pour cet agrandissement de maison.

Le Conseil Municipal,

- rappelle que l'article L.111-1-2-1° du Code de l'urbanisme permet l'extension mesurée des constructions existantes,
- considérant que la maison existante (ancienne maison S.N.C.F. de garde barrières) est à l'origine très petite et que le minimum d'une extension valable doit être au moins de 35 m<sup>2</sup>,
- vu la configuration du site et son environnement, donne un avis très favorable à ce projet d'agrandissement et demande à la Direction Départementale des Territoires d'autoriser cette construction dans les meilleurs délais possibles.

Carnaval des Ecoles : le samedi 06 mars à 10 h 00

Bureau Municipal : le samedi 20 mars à 09h. en Mairie

Prochaine réunion du Conseil Municipal, le jeudi 1er avril à 20 h 30 en Mairie (au lieu du mardi 06 avril).

- FIN DE LA SEANCE : 23 h 20.